

CHASSE AUX ŒUFS - REGLEMENT

INSCRIPTIONS

La chasse aux œufs se déroulera le lundi 10 avril 2023 au parc du château (accès côté de la salle des deux Collines). Elle est réservée aux enfants scolarisés (jusqu'en CM2) ou domiciliés à Goincourt. Chaque enfant souhaitant participer à la chasse aux œufs doit être inscrit auprès de la mairie pour le 24 mars 2023 dernier délai à l'aide du coupon ci-dessous. Aucune inscription ne sera prise après cette date. La participation est gratuite. Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.

RESPONSABILITE

Chaque enfant reste sous la responsabilité d'un parent durant toute la durée de la chasse aux œufs et l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels incidents.

CATEGORIE

2 catégories et 2 zones de ramassage sont mises en place pour éviter tout incident.

- ZONE 1 : enfants de 2 à 5 ans - ZONE 2 : enfants de 6 à 11 ans.

HORAIRE

La chasse aux œufs aura lieu de 10h30 à 12h00. Deux départs auront lieu :

- enfants de 2 à 5 ans à 10h30 - enfants de 6 à 11 ans à 11h00.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou prolonger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement. En cas d'absence de l'enfant, aucune compensation ne sera donnée.

DEROULEMENT

Chaque enfant devra trouver 6 œufs : de 2 à 5 ans : 6 œufs en plastique de couleur différente - de 6 à 11 ans : 6 œufs en plastique blanc annotés de lettres afin de reconstituer le mot Pâques). Les œufs ne correspondant plus à sa recherche devront être laissés en place pour les autres participants. Les œufs en surnombre seront de toute façon refusés. Dans chaque zone, des œufs surprises seront cachés. Attention, un seul œuf surprise par famille (même nom ou même adresse par zone) pourra être ramassé. Les enfants de 6 à 11 ans doivent trouver les œufs sans aide extérieure. Il est conseillé de se munir d'une boîte à œufs.

RECOMPENSE

Chaque enfant participant recevra en échange de ses 6 œufs de couleur ou ses 6 œufs formant le mot Pâques une récompense « chocolatée » offerte par l'organisateur. Les enfants ayant trouvé un œuf surprise auront le droit à une 2ème récompense « chocolatée ». Une boisson ainsi qu'un gâteau seront offerts à chaque participant et accompagnateur pour clôturer la chasse aux œufs.